

doit pas fermer les yeux sur tous les problèmes qui se posent à propos de nos Indiens en pensant que l'intégration y remédiera, car ce n'est pas ce que veut l'Indien et beaucoup ont suffisamment d'instruction à l'heure actuelle pour savoir qu'ils ont un héritage qu'il faut protéger. Les députés ont constaté, d'après certains articles de revues écrits récemment au sujet des Indiens, que ces derniers s'occupent eux-mêmes à trouver une solution à leurs problèmes. Cette attitude ne s'était pas manifestée pendant de nombreuses années.

Si le gouvernement fédéral rejette sa responsabilité dans tout ce domaine, même s'il réussit par là à économiser de l'argent, cette attitude en fin de compte éliminera probablement les antécédents ethniques des Indiens par suite de leur intégration. Je ne pense pas que ce soit dans notre intérêt ni dans celui des Indiens. Que l'on règle les réclamations en vertu de traités existant et qui ont été signés il y a de nombreuses années, c'est très bien même si on aurait dû le faire depuis longtemps. Mais dans d'autres parties du Canada où les Indiens n'avaient signé ni traités ni entente formelle, le gouvernement fédéral doit assurer une forme d'aide à l'Indien.

J'aimerais également entendre le ministre parler des négociations avec la province de Québec en ce qui concerne les Indiens dans cette province. J'aimerais savoir ce qu'on a fait dans le Québec et ce qu'est l'intention générale du gouvernement à l'égard des problèmes et des réclamations des Indiens.

Une voix: Obstruction.

M. Peters: Je me proposais de me rasseoir, monsieur le président, mais quelqu'un vient de dire obstruction; je vais donc parler pendant 15 ou 20 minutes encore. Nous faisons face à un problème très intéressant au sujet de nos Indiens, susceptible de susciter beaucoup d'enthousiasme.

Une voix: Vous oubliez qu'il y a d'autres personnes à la Chambre.

M. Peters: Monsieur le président, ils ont voulu rester; ils restent; aussi bien qu'ils m'écoutent. Je n'ai pas l'intention d'adopter ce crédit sans examen. Si cela ne fait pas leur affaire, tant pis; je m'en moque absolument.

M. Fairweather: C'est exact; cela ne saurait vous intéresser. La seule chose qui vous intéresse, c'est le son de votre voix.

[M. Peters.]

M. Peters: Si vous voulez faire un discours, levez-vous et prononcez-le.

M. Fairweather: Je sais me contenir.

• (11.30 p.m.)

M. Peters: Alors montrez-le, car on ne le dirait pas.

Je ne demande pas au ministre de répondre maintenant. Nombre de régions de l'Ontario s'inquiètent du problème que bien des gens n'ont constaté que récemment. Le ministre devrait pouvoir nous renseigner sur l'intention de son ministère. Le domaine social, au fond, peut relever de la province, mais le gouvernement fédéral devrait continuer à s'occuper de l'aspect ethnique de la question, pour la protection des Indiens eux-mêmes. Je m'en remets au ministre quant à la façon de fournir ces renseignements.

M. le président: Le crédit n° 15 est-il adopté?

M. Barnett: Loin de moi l'idée de faire un autre discours, mais je pensais que le ministre dirait quelques mots de questions que j'ai soulevées. D'autres députés voudraient peut-être l'entendre parler aussi de leurs questions.

L'hon. M. Laing: Pour que le député n'ait pas à prononcer un troisième discours, je réponds à ses questions tout de suite. Il a demandé où en sont les choses au sujet des Indiens de la Colombie-Britannique qui lui ont fait savoir, par leur avocat, que nous ne devrions pas adopter le projet de loi sur les réclamations des Indiens avant d'avoir tranché la question des terrains en Colombie-Britannique. Ils tiennent à nous voir trancher cela avant la présentation du bill. Je leur ai dit, ainsi qu'à leur avocat, que je serais prêt à attendre deux ou trois semaines pour les voir et entendre leurs propositions, parce qu'ils m'avaient dit qu'ils s'attendaient de pouvoir négocier l'affaire dans un jour ou deux. J'ai demandé à l'avocat combien d'Indiens de la Colombie-Britannique il croyait vraiment pouvoir représenter. Il m'a répondu qu'il pensait que c'était plus de la moitié.

Toutefois, les Indiens désirent que l'on dispose de ce qu'on appelle la question des terres de la Colombie-Britannique avant de passer au projet de loi sur les réclamations. Comme un grand nombre d'Indiens vivent en Colombie-Britannique, j'ai cru qu'il ne serait pas mauvais d'accorder à leurs conseillers juridiques deux ou trois semaines pour discuter de la question.

M. Barnett: D'après les instances que le ministre a reçues, semble-t-il qu'au moins un bon nombre des Indiens de la Colombie-Britannique soient d'avis que le projet de loi